

# Recensement militaire



Contact  
& Horaires

Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30  
Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30



# Recensement militaire

## Qui ?

- ▶ Démarche obligatoire pour tout mineur (fille et garçon) à partir de 16 ans, de nationalité française et domicilié sur la commune de Saint-Priest.

## Comment ?

- ▶ En venant au guichet vie civile sur rendez-vous - présence de l'intéressé ou de son représentant légal.
- ▶ Par internet sur l'Espace Citoyen [www.espace-citoyens.net/saint-priest/](http://www.espace-citoyens.net/saint-priest/)

## Pièces à fournir ?

- ▶ Titre d'identité de la personne à recenser (CNI, passeport, carte de séjour).
- ▶ Titre d'identité du demandeur (CNI, passeport, carte de séjour).
- ▶ Livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ou copie intégrale d'acte de naissance.

## Délais estimatifs ?

- ▶ Immédiat.
- ▶ 5 jours si démarche par internet

## Coût ?

- ▶ Gratuit.